



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Jeudi 2 octobre 2025 à 18 heures.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.
(Diffusion en direct sur la chaîne YouTube de la Ville de Lachute)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Consultations publiques
 - 3.1. Demandes de dérogations mineures :
 - 3.1.1. Pour le lot 2 624 096 du cadastre du Québec, 195, boulevard Richelieu, dans la zone Ha-219
 - 3.1.2. Pour le lot 3 038 938 du cadastre du Québec, 133, avenue Bethany, dans la zone Cv-321
 - 3.1.3. Pour le lot 6 158 782 du cadastre du Québec, boulevard Bradford, dans la zone Ima-236-3
 - 3.1.4. Pour le lot 3 038 747 du cadastre du Québec, 480, rue Grâce dans la zone Hb-328
 - 3.1.5. Pour le lot 3 039 336 du cadastre du Québec, 662, rue Principale dans la zone Ha-313
 - 3.1.6. Pour le lot 2 624 138 du cadastre du Québec, 151, boulevard Richelieu dans la zone Ha-226
4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue au cours du mois de septembre 2025 :
 - 4.1. Séance ordinaire du 2 septembre 2025
5. Résumé de la correspondance d'intérêt public
6. Période d'informations et de questions
7. Administration générale :
 - 7.1. Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.2. Nomination d'un percepteur des amendes à la Cour municipale commune de Lachute - Madame Sophie Bourgon
 - 7.3. Mise en disponibilité pour l'achat de caméras
 - 7.4. Adjudication du contrat de services professionnels pour l'évaluation aux fins d'assurance des bâtiments, équipements et contenus de la Ville de Lachute et de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute
 - 7.5. Octroi de contributions financières



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

8. Trésorerie :

8.1. Comptes à payer - Fonds d'administration et fonds d'immobilisations :
Approbation des listes des comptes à payer en date du 2 octobre 2025

8.2. Dépôt et approbation du rapport budgétaire au 31 août 2025

8.3. Adoption des prévisions budgétaires 2026 de la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute (RAEUCL)

8.4. Adoption des prévisions budgétaires 2026 de la Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)

9. Greffe :

10. Réglementation :

10.1. Adoption du règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de retirer les unités d'habitation accessoires de la zone Ha-226-2

11. Ressources humaines :

11.1. Embauche de madame Cathia Fréchette à titre de chargée de projet temporaire

11.2. Nomination au poste d'inspecteur en bâtiment (Nouvel employé)

12. Travaux publics / Génie :

12.1. Attribution d'un contrat pour l'aménagement du véhicule Ford Transit pour le Service des travaux publics

12.2. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réfection de la rue Watson - Abrogation de la résolution 255-07-2025

12.3. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour les travaux de réfection d'une conduite d'aqueduc sous le pont de la rue Millway

12.4. Renouvellement du contrat pour l'entretien hivernal des chemins ruraux - Lot 2

12.5. Engagement de la Ville dans le cadre d'une déclaration de conformité pour la réalisation de travaux de prolongement d'une conduite d'eau potable - Rue Marie-Reine-Demers

13. Sécurité publique / Sécurité incendie :

13.1. Dépôt du rapport mensuel du directeur, Service de la sécurité incendie pour le mois d'août 2025

14. Urbanisme :

14.1. Dépôt du rapport des permis et inspections pour le mois d'août 2025

14.2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 septembre 2025

14.3. Adoption du premier projet de résolution concernant le Règlement numéro 2015-768 sur les PPCMOI - zone Ag-521 - lot 1 849 654 du cadastre du Québec - 11, chemin Saint-Jérusalem

14.4. Fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée de consultation pour le projet de PPCMOI à l'égard de l'immeuble constitué du lot 1 849 654 du cadastre du Québec et situé au 11, chemin Saint-Jérusalem

14.5. Adoption du premier projet de résolution concernant le Règlement numéro 2015-768 sur les PPCMOI - zone Hc-415 - lots 3 037 402 et 3 037 403 du cadastre du Québec - 508, avenue d'Argenteuil

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



14.6. Fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée de consultation pour le projet de PPCMOI à l'égard de l'immeuble constitué des lots 3 037 402 et 3 037 403 du cadastre du Québec et situé au 508, avenue d'Argenteuil

14.7. Adoption du premier projet de résolution concernant le Règlement 2015-768 sur les PPCMOI - zone Cv-210 - lot 2 625 214 du cadastre du Québec - 63, rue de la Princesse

14.8. Fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée de consultation pour le projet de PPCMOI à l'égard de l'immeuble constitué du lot 2 625 214 du cadastre du Québec et situé au 63, rue de la Princesse

15. Loisirs :

15.1. Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques du Québec

15.2. Appel de projets 2025 pour le développement des collections de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile

15.3. Autorisation pour la tenue de l'événement la Nuit des sans-abri

15.4. Autorisation de signature de la convention d'aide financière du programme du ministère de l'Éducation permettant d'offrir gratuitement des cours menant au brevet de moniteurs et de sauveteurs aquatiques

16. Affaires diverses :

17. Deuxième période de questions

18. Levée de la séance



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Présents : Le maire, Monsieur Bernard Bigras-Denis, Mesdames les conseillères Guylaine Cyr-Desforges, Virginie Filiatrault et Aline Gravel, Messieurs les conseillers Christian David, Hugo Lajoie et Gaétan Larose, formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général, Monsieur André Primeau, directeur général adjoint, Services de proximité et Me Lynda-Ann Murray, directrice, Service des affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance régulièrement ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

351-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté avec les modifications suivantes :

Les points 16.1 et 16.2 sont ajoutés :

« 16.1 Octroi d'une aide financière à la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil (CCIA) pour la mise en oeuvre d'un programme de stimulation de l'achat local - centre-ville;

16.2 Nomination au poste de secrétaire administrative à la Direction générale (Nouvelle employée) ».

-Adopté

3. Consultations publiques

3.1. Demandes de dérogations mineures :

3.1.1. Pour le lot 2 624 096 du cadastre du Québec, 195, boulevard Richelieu, dans la zone Ha-219

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin sur le site Web de la Ville de Lachute le 15 septembre 2025. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

3.1.2. Pour le lot 3 038 938 du cadastre du Québec, 133, avenue Bethany, dans la zone Cv-321

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin sur le site Web de la Ville de Lachute le 15 septembre 2025.



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Une question est posée et des commentaires sont formulés par une personne présente à laquelle le maire ou le directeur général donne l'information requise.

3.1.3. Pour le lot 6 158 782 du cadastre du Québec, boulevard Bradford, dans la zone Ima-236-3

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin sur le site Web de la Ville de Lachute le 15 septembre 2025. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

3.1.4. Pour le lot 3 038 747 du cadastre du Québec, 480, rue Grâce dans la zone Hb-328

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin sur le site Web de la Ville de Lachute le 15 septembre 2025. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

3.1.5. Pour le lot 3 039 336 du cadastre du Québec, 662, rue Principale dans la zone Ha-313

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin sur le site Web de la Ville de Lachute le 15 septembre 2025. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

3.1.6. Pour le lot 2 624 138 du cadastre du Québec, 151, boulevard Richelieu dans la zone Ha-226

Le maire résume la demande de dérogation mineure et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin sur le site Web de la Ville de Lachute le 15 septembre 2025. Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue au cours du mois de septembre 2025 :

4.1. Séance ordinaire du 2 septembre 2025

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence; il est :

352-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2025 soit approuvé tel que présenté.

-Adopté

5. Résumé de la correspondance d'intérêt public

Rapport de correspondance - Séance du 2 octobre 2025		
Date	Provenance	Sujet
24 septembre 2025	Monsieur Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier, MRC d'Argenteuil	Adoption de la résolution numéro 25-09-226 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute : conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil du règlement municipal numéro 2025-739-296 amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de modifier certaines dispositions dans les zones Hc-101-2, Hc-101-3, Hc-112-1, d'agrandir la zone Ha-101 et de créer la zone Hc-112-2).
25 septembre 2025	Monsieur Éric Pelletier, directeur général et greffier-trésorier, MRC d'Argenteuil	Adoption de la résolution numéro 25-08-210 : Motion de félicitations à l'endroit de la Ville de Lachute pour la nouvelle vocation donnée à l'église Unie afin d'y loger la bibliothèque Jean-Marc-Belzile.

6. Période d'informations et de questions

Monsieur le maire cède la parole à la présidente d'élection, Me Lynda-Ann Murray, qui informe les électrices et les électeurs de la Ville de Lachute de l'impact de la grève à Postes Canada sur la distribution des avis d'inscription à chaque adresse. Elle mentionne les mesures qui seront mises en place pour vérifier l'inscription des électrices et des électeurs sur la liste électorale.

Par la suite, Monsieur le maire annonce le lancement prochain du programme pour soutenir et encourager les commerçants et professionnels du centre-ville. Les citoyens pourront se procurer des certificats-cadeaux au coût de 20 \$ qui auront une valeur de 30 \$. Le maire mentionne que 2 000 certificats-cadeaux seront mis en vente et que les citoyens pourront se les procurer à l'Hôtel de ville et à la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil.

Monsieur le maire indique également qu'il sera possible de jouer au tennis et au pickleball sur les nouveaux terrains dès ce samedi.

Ensuite, monsieur le Maire cède la parole à monsieur le conseiller Hugo Lajoie qui informe les citoyens des activités de loisirs et de culture à venir au cours du mois d'octobre.



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Finalement, Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte, tout en mentionnant n'avoir reçu aucune question écrite. Diverses questions ont été formulées par les personnes présentes, auxquelles le maire et le directeur général ont apporté les réponses jugées utiles, la greffière et le directeur général adjoint, Services de proximité prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

7. Administration générale :

7.1. Dépôt du rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle

Le directeur général de la Ville informe le Conseil de l'avancement des contrats depuis la séance ordinaire du 2 septembre 2025.

7.2. Nomination d'un percepteur des amendes à la Cour municipale commune de Lachute - Madame Sophie Bourgon

CONSIDÉRANT que l'article 322 du *Code de procédure pénale*, L.R.Q. C-25.1 prévoit que le ministre de la Justice désigne les personnes qui agissent à titre de percepteur des amendes;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun, utile et nécessaire, pour le bon fonctionnement de la Cour municipale commune de Lachute et une saine administration de la justice, que le commis percepteur de la Cour municipale puisse agir à titre de percepteur des amendes auprès de la Cour municipale;

CONSIDÉRANT la nomination de madame Sophie Bourgon au poste de commis percepteur de la Cour municipale commune de Lachute à la suite d'un résultat d'un affichage interne pour le personnel col blanc en date du 9 septembre 2025 suite au départ du titulaire en poste madame Charlene Bouffard-Demers;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, il y a lieu que madame Sophie Bourgon, commis percepteur à la Cour municipale, (employée col blanc régulier) à la Ville de Lachute, soit désignée percepteur des amendes auprès de la Cour municipale commune de Lachute, district de Terrebonne;

En conséquence; il est :

353-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le Conseil municipal demande au ministre de la Justice du Québec de désigner madame Sophie Bourgon, commis percepteur à la Cour municipale (employée col blanc régulier) à la Ville de Lachute, pour agir à titre de percepteur des amendes auprès de la Cour municipale commune de Lachute, le tout selon l'article 322 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1).

-Adopté



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

7.3. Mise en disponibilité pour l'achat de caméras

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat de plusieurs caméras pour les différents bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que le projet est inscrit au PTI 2025-2026-2027 sous le numéro 25103;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au fonds de roulement;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'objectif numéro 3 « Intensifier l'adhésion au virage numérique » du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action numéro 61 « Déployer des solutions informatiques adaptées et des outils performants en vue d'optimiser les processus de gestion et améliorer les prises de décisions » du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT que la Ville et/ou la MRC procédera audit achat d'équipements informatiques par le biais du Centre d'acquisitions gouvernementales, lorsque possible;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

CONSIDÉRANT la Politique de capitalisation de la Ville de Lachute datée du 1er juin 2020;

En conséquence; il est :

354-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la mise en disponibilité d'une somme de 11 700 \$ taxes nettes pour l'achat de caméras pour les divers bâtiments municipaux, le tout en provenance du fonds de roulement et remboursable sur une période de 5 ans par le fonds d'administration;

Que le Conseil municipal autorise l'achat d'équipements informatiques sans recherche de prix lorsque ceux-ci sont acquis par le biais du Centre d'acquisitions gouvernementales;

Que le Conseil municipal autorise de retourner tout solde résiduaire dans le fonds de roulement.

-Adopté



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

7.4. Adjudication du contrat de services professionnels pour l'évaluation aux fins d'assurance des bâtiments, équipements et contenus de la Ville de Lachute et de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute

CONSIDÉRANT que la dernière évaluation aux fins d'assurance des biens de la Ville de Lachute et de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute (RAEUCL) a eu lieu en 2020;

CONSIDÉRANT que l'assureur de la Ville et de la RAEUCL, le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, recommande qu'une telle évaluation soit faite aux cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT le mandat octroyé par la RAEUCL à la Ville aux termes de sa résolution numéro 8-09-25 pour l'attribution du contrat d'évaluation aux fins d'assurance de ses biens;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation lancé par la Ville le 10 septembre 2025 relatif à des services professionnels pour l'évaluation aux fins d'assurance des bâtiments, équipements et contenus de la Ville de Lachute et de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 24 septembre 2025;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par le Service des affaires juridiques le 29 septembre 2025;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au budget d'opération de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la greffière adjointe, Service des affaires juridiques;

En conséquence; il est :

355-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal mandate L2G Évaluation Inc., située 6455, rue Jean-Talon Est, bureau 200, Montréal (Québec) H1S 3E8, pour des services professionnels pour l'évaluation aux fins d'assurance des bâtiments, équipements et contenus de la Ville de Lachute et de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute, aux montants de 24 725 \$ pour la Ville et 4 500 \$ pour la RAEUCL, taxes en sus;

Que suite au paiement de ces sommes, la Ville de Lachute demande à la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute qu'elle lui rembourse la portion du contrat lui étant attribuable;

Que le Conseil municipal entérine le processus de sollicitation choisi dans le cadre de l'appel d'offres relatif à des services professionnels pour l'évaluation



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

aux fins d'assurance des bâtiments, équipements et contenus de la Ville de Lachute et de la Régie d'assainissement des eaux usées de Chatham / Lachute.

- Adopté

7.5. Octroi de contributions financières

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a reçu des demandes d'aide financière provenant de divers individus et/ou organismes de son milieu;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a étudié ces demandes lors du caucus tenu le 15 septembre 2025;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives habilitantes et la volonté du Conseil municipal de promouvoir et soutenir des initiatives artistiques, sportives, culturelles, sociales et communautaires de son milieu et/ou impliquant des citoyens de sa municipalité;

CONSIDÉRANT que ces projets répondent aux actions 23, 29 et 52 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Soutenir les initiatives scolaires visant la diplomation et la persévérance scolaire », « Encourager les initiatives privées et publiques en culture » et « Appuyer des organismes sociaux ayant une incidence sur la sécurité, la santé et le bien-être de la population »;

En conséquence; il est :

356-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, aux organismes, individus et projets suivants à même le poste « réceptions et dons/législation » (02-110-00-493) :

- **2 000 \$** au **Cercle des Fermières de Lachute** pour l'achat de laine pour leurs travaux de tricot et crochet qu'elles distribueront à l'automne-hiver 2025-2026 dans les écoles de la région et au Centre de pédiatrie sociale d'Argenteuil;
- **2 000 \$** à la **Légion Royale canadienne** dans le cadre de la campagne du coquelicot ainsi que deux (2) couronnes et le prêt d'un système de son dans le cadre de la cérémonie du Jour du Souvenir qui aura lieu le 9 novembre prochain;
- **1 000 \$** à **Fiducie de conservation des milieux naturels de Wentworth** pour le souper-bénéfice qui a eu lieu le 27 septembre dernier;
- **250 \$** à **St-Paul's Church** pour une levée de fonds dans le cadre de l'événement « Prière et jeu de golf »;
- **125 \$** à l'**École Saint-Julien** dans le cadre du concours de dictée « Champigraphie 2025-2026 »;
- **125 \$** au **Séminaire du Sacré-Coeur** pour la parution d'une publicité ou d'un message dans l'album de fin d'année afin de permettre la réalisation d'un bal de finissants;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

- **250 \$ à Michèle Bourgon** dans le cadre du lancement de son nouveau livre intitulé : *Lachute, un terroir de souvenirs!*

-Adopté

8. Trésorerie :

**8.1. Comptes à payer - Fonds d'administration et fonds d'immobilisations :
Approbation des listes des comptes à payer en date du 2 octobre 2025**

CONSIDÉRANT les listes des comptes à payer en date du 2 octobre 2025 et autres listes auxiliaires telles que déposées par la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville;

En conséquence; il est :

357-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel
et résolu

Que les comptes à payer soient approuvés tels que présentés pour des montants de 2 956 954,36 \$ et de 2 270 808,74 \$ payables respectivement par les fonds d'administration et d'immobilisations.

-Adopté

8.2. Dépôt et approbation du rapport budgétaire au 31 août 2025

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport budgétaire et ses annexes pour la période se terminant le 31 août 2025;

En conséquence, il est :

358-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal accuse réception et prenne acte du rapport budgétaire périodique de la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville, en date du 31 août 2025 et en approuve et autorise la teneur.

-Adopté

8.3. Adoption des prévisions budgétaires 2026 de la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute (RAEUCL)

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute est partie à l'entente constituant la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham / Lachute (RAEUCL) relative à la gestion des eaux usées;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adoption du budget de la RAEUCL par au moins deux tiers des membres;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires proposées par la RAEUCL pour l'année 2026 selon ses résolutions numéros 2-09-25 et 3-09-25 adoptées le 22 septembre 2025;

En conséquence; il est :

359-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que la Ville de Lachute approuve et adopte, selon les objets, montants et modalités du document produit, le programme triennal d'immobilisations de la RAEUCL pour les années financières 2026, 2027 et 2028 pour la somme de 2 735 032 \$, tel qu'approuvé par la résolution numéro 2-09-25 adoptée à l'unanimité le 22 septembre 2025 par la RAEUCL et réparti annuellement comme suit :

- Pour l'année 2026 : 975 032 \$
- Pour l'année 2027 : 880 000 \$
- Pour l'année 2028 : 880 000 \$

Que la Ville de Lachute approuve et adopte les prévisions budgétaires de fonctionnement pour l'année 2026 de la RAEUCL, au montant de 1 653 300 \$ pour les revenus, de même que pour les charges et affectations, telles qu'approuvées par la résolution numéro 3-09-25 adoptée le 22 septembre 2025 par la RAEUCL.

-Adopté

8.4. Adoption des prévisions budgétaires 2026 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute est partie à l'entente constituant la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) relative à la gestion des déchets;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adoption du budget de la RIADM par au moins deux tiers des membres;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires proposées par la RIADM pour l'année 2026 selon ses résolutions numéros 06-09-25 et 07-09-25 adoptées le 18 septembre 2025;

En conséquence; il est :

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



360-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel
et résolu

Que la Ville de Lachute approuve et adopte, selon les objets, montants et modalités du document produit, le programme triennal d'immobilisations de la RIADM pour les années financières 2026, 2027 et 2028 pour la somme de 15 000 000 \$, tel qu'approuvé par la résolution numéro 7-09-25 adoptée à l'unanimité le 18 septembre 2025 par la RIADM et réparti annuellement comme suit :

- Pour l'année 2026 : 1 000 000 \$
- Pour l'année 2027 : 7 000 000 \$
- Pour l'année 2028 : 7 000 000 \$

Que la Ville de Lachute approuve et adopte les prévisions budgétaires de fonctionnement pour l'année 2026 de la RIADM, au montant de 7 280 373 \$ pour les revenus, de même que pour les charges et affectations, telles qu'approuvées par la résolution numéro 6-09-25 adoptée le 18 septembre 2025 par la RIADM.

-Adopté

9. Greffe :

10. Réglementation :

10.1. Adoption du règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de retirer les unités d'habitation accessoires de la zone Ha-226-2

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 4 août 2025 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 2 septembre 2025 telle que prévue par l'avis public publié sur le site Web de la Ville de Lachute le 15 août 2025;

CONSIDÉRANT le dépôt et l'adoption d'un second projet de règlement lors de la séance du 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue suite à l'avis public paru sur le site Web de la Ville de Lachute le 5 septembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil municipal soixante-douze (72) heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public dès le début de la séance d'adoption du présent règlement;

En conséquence; il est :

361-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de retirer les unités d'habitation accessoires de la zone Ha-226-2 », soit adopté sous le numéro 2025-739-298.

-Adopté

11. Ressources humaines :

11.1. Embauche de madame Cathia Fréchette à titre de chargée de projet temporaire

CONSIDÉRANT que madame Cathia Fréchette a mis fin à son emploi de Chef de division, Génie hydraulique en date du 19 septembre dernier;

CONSIDÉRANT que madame Fréchette est disponible à la suite de son départ pour collaborer avec l'équipe du Service du Génie et ainsi assurer un transfert de connaissances sur certains dossiers sous sa responsabilité en lien avec le développement de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville désire bénéficier de son expertise et faire avancer lesdits dossiers particuliers;

CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les parties;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail tel que présenté substantiellement par le directeur général;

En conséquence; il est :

362-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le directeur général et le directeur, Service des ressources humaines à signer le contrat de travail de madame Cathia Fréchette à titre de chargée de projet temporaire, tel que présenté substantiellement par le directeur général.

-Adopté



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

11.2. Nomination au poste d'inspecteur en bâtiment (Nouvel employé)

CONSIDÉRANT la vacance du poste régulier d'inspecteur en bâtiment à la suite de départs de titulaires du poste;

CONSIDÉRANT les affichages internes dudit poste du 4 février au 10 février 2025 et du 5 mai au 9 mai 2025, conformément à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les résultats des affichages internes, nécessitant de procéder à un recrutement externe;

CONSIDÉRANT l'affichage externe dudit poste, ainsi que les candidatures obtenues;

CONSIDÉRANT les entrevues individuelles effectuées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection et les discussions tenues avec le candidat retenu;

En conséquence; il est :

363-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le Conseil municipal nomme monsieur Jean-François Rouleau-Brunet, employé col blanc régulier à l'essai, en vertu des termes et des conditions définis dans la convention collective de travail entre la Ville de Lachute et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2188 des employés cols blancs et que son entrée en fonction soit fixée au 14 octobre 2025;

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Jean-François Rouleau-Brunet dans la fonction d'inspecteur en bâtiment lorsque celui-ci aura complété avec succès la période d'essai de six cent cinquante (650) heures de travail, et ce, à la suite d'une recommandation favorable du directeur, Service des ressources humaines et du directeur, Service de l'urbanisme.

-Adopté

12. Travaux publics / Génie :

12.1. Attribution d'un contrat pour l'aménagement du véhicule Ford Transit pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT la résolution 291-08-2025, adoptée à la séance du 4 août 2025, attribuant un contrat pour l'achat d'un véhicule Ford Transit Cargo T-250, 2025 pour le Services des travaux publics;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le Service des travaux publics pour l'achat d'équipements pour l'aménagement dudit véhicule;

CONSIDÉRANT l'offre de prix d'Amtech pour l'aménagement d'un véhicule d'aqueduc au montant de 60 797,06 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT le projet 23312 inscrit au PTI 2025-2026-2027;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au règlement d'emprunt 2025-889;

CONSIDÉRANT que suivant l'article 12.3.2 du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Lachute numéro 2024-875, il est possible pour le Conseil municipal d'attribuer un contrat de fourniture inférieur au seuil de demande de soumissions publique de gré à gré sans mise en concurrence;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action 64 du plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Développer et adopter un programme de maintien des actifs »;

En conséquence; il est :

364-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal attribue le contrat à Amtech, située au 3737, boulevard Lite à Laval, Québec, H7E 4X8, au montant de 60 797,06 \$, taxes en sus, pour l'aménagement du véhicule Ford Transit, pour le Service des travaux publics;

Que le Conseil municipal entérine le processus de sollicitation choisi dans le cadre de l'attribution du contrat de gré à gré de l'aménagement du véhicule Ford Transit pour le Service des travaux publics.

-Adopté

12.2. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réfection de la rue Watson - Abrogation de la résolution 255-07-2025

CONSIDÉRANT la résolution 255-07-2025 concernant l'approbation de travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réfection de la rue Watson;

CONSIDÉRANT que le mandat de l'installation de clôtures ne sera pas octroyé à CTMIR dans le cadre du contrat de réfection de la rue Watson;

En conséquence; il est :

365-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal abroge la résolution 255-07-2025.

-Adopté

12.3. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour les travaux de réfection d'une conduite d'aqueduc sous le pont de la rue Millway

CONSIDÉRANT la résolution 102-03-2024, adoptée à la séance du 4 mars 2024, mandatant la firme FNX-INNOV inc. pour des services professionnels d'ingénierie pour les travaux de réfection d'une conduite d'aqueduc sous le pont de la rue Millway;

CONSIDÉRANT que le 1er janvier 2025, FNX-INNOV inc. a changé de nom pour Artelia Canada inc.;

CONSIDÉRANT les délais de réalisation de l'entrepreneur prévus au contrat;

CONSIDÉRANT la demande d'honoraires professionnels additionnels d'Artelia Canada, datée du 25 août 2025, pour la surveillance supplémentaire au coût de 36 575 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux prévoit l'obligation de faire approuver par le Conseil les directives de changements des travaux d'un montant de plus de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2024-874;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur par intérim, Service du génie;

En conséquence, il est :

366-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal approuve les honoraires professionnels additionnels de la firme Artelia Canada inc. pour la surveillance supplémentaire dans le cadre des travaux de réfection d'une conduite d'aqueduc sous le pont de la rue Millway au montant de 36 575 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt 2024-874.

-Adopté

12.4. Renouvellement du contrat pour l'entretien hivernal des chemins ruraux - Lot 2

CONSIDÉRANT la résolution 296-09-2024, adoptée à la séance du 3 septembre 2024, adjugeant à la compagnie Charex inc. le contrat pour l'entretien hivernal des chemins ruraux - 2024-2027;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT que le contrat est divisé en deux lots et qu'ils sont sujets à des options de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le lot 2 est sujet à une option de renouvellement du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT que la Ville doit faire connaître son intention, par écrit, à Charex inc. qu'elle désire se prévaloir de la clause de renouvellement;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au budget d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur, Service des travaux publics;

En conséquence; il est :

367-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal renouvelle le contrat à la compagnie Charex inc. pour l'entretien hivernal des chemins ruraux - Lot 2 du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026, au montant de 42 492,52 \$, taxes en sus, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres.

-Adopté

12.5. Engagement de la Ville dans le cadre d'une déclaration de conformité pour la réalisation de travaux de prolongement d'une conduite d'eau potable - Rue Marie-Reine-Demers

CONSIDÉRANT que la réalisation du projet promoteur par Korbec inc. requiert le prolongement de la conduite d'eau potable pour desservir le nouveau projet situé sur la rue Marie-Reine-Demers;

CONSIDÉRANT qu'une déclaration de conformité pour la réalisation de travaux de prolongement d'une conduite d'eau potable du projet, assujettis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, sera présentée au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sous peu par Korbec inc.;

CONSIDÉRANT qu'une entente promoteur pour le prolongement du réseau d'aqueduc et pour la cession des infrastructures devra être signée entre la Ville et Korbec inc. avant la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que des engagements de la Ville sont requis pour la prise de possession du réseau d'eau potable afin de permettre le dépôt de la déclaration de conformité;

En conséquence; il est :



368-10-2025

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal s'engage à prendre possession du réseau d'eau potable réalisé dans le cadre des travaux visés par la déclaration de conformité, avant qu'il ne soit exploité, conformément à une entente promoteur qui devra préalablement être signée entre la Ville et Korbec inc.

-Adopté

13. Sécurité publique / Sécurité incendie :

13.1. Dépôt du rapport mensuel du directeur, Service de la sécurité incendie pour le mois d'août 2025

Monsieur le maire résume le rapport du directeur, Service de la sécurité incendie pour le mois d'août 2025 et il est déposé au Conseil.

14. Urbanisme :

14.1. Dépôt du rapport des permis et inspections pour le mois d'août 2025

Monsieur le maire résume le rapport des permis et inspections pour le mois d'août 2025 et il est déposé au Conseil.

14.2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 septembre 2025

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal de la séance régulière tenue le 17 septembre 2025;

CONSIDÉRANT les demandes de dérogation mineure pour le 133, avenue Bethany; pour le boulevard Bradford; pour le 480, rue Grace; pour le 662, rue Principale et pour le 151, boulevard Richelieu;

CONSIDÉRANT les consultations publiques tenues séance tenante concernant ces demandes;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de PIIA pour le 95, avenue d'Argenteuil; pour le 204, avenue d'Argenteuil; pour le 200, boulevard Bradford; pour le boulevard Bradford; pour le 280, chemin des Cerfs; pour le 55, rue Georgette-Laurin; pour le 426, rue Lafleur; pour le 965, rue Principale; pour le chemin Thomas-Gore et pour la rue Watson;

En conséquence; il est :



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

369-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal municipal entérine les recommandations incluses au
procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le
17 septembre 2025;

Que le Conseil municipal entérine la recommandation numéro 2025-77 incluse
au procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue
le 13 août 2025, pour laquelle les procédures ont été complétées.

-Adopté

**14.3. Adoption du premier projet de résolution concernant le Règlement
numéro 2015-768 sur les PPCMOI - zone Ag-521 - lot 1 849 654 du cadastre
du Québec - 11, chemin Saint-Jérusalem**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier de
construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposé
par Richard Marier à l'égard de l'immeuble constitué du lot 1 849 654 du
cadastre du Québec et situé au 11, chemin Saint-Jérusalem;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif
d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 août 2025;

CONSIDÉRANT que la demande comprend des éléments dérogatoires au
règlement de zonage numéro 2013-739 concernant l'usage d'abattoir / salle de
découpe comme usage principal;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères d'évaluation du règlement
sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un
immeuble numéro 2015-768 et ses amendements;

En conséquence; il est :

370-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le Conseil municipal décrète par la présente résolution, selon les
autorisations et les conditions ci-dessous et malgré la réglementation applicable,
ce qui suit, à savoir :

D'autoriser pour l'immeuble constitué du lot 1 849 654 du cadastre du Québec et
situé au 11, chemin Saint-Jérusalem :



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Le bâtiment existant qui est utilisé comme abattoir / salle de découpe comme usage complémentaire à un lieu d'élevage et sera utilisé comme usage principal.

Que la présente autorisation donnée par le Conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Le tout s'apparentant aux documents qui sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- plans préparés (annexes 4 et 5) par Henriot Sabourin, ing. en date du 2023-09-19.

-Adopté

14.4. Fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée de consultation pour le projet de PPCMOI à l'égard de l'immeuble constitué du lot 1 849 654 du cadastre du Québec et situé au 11, chemin Saint-Jérusalem

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de toute assemblée;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2025-85 du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence; il est :

371-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

De fixer l'assemblée de consultation, pour la demande de PPCMOI à l'égard de l'immeuble constitué du lot 1 849 654 et situé au 11, chemin Saint-Jérusalem au 25 novembre 2025 à 18 h à la salle du Conseil;

Que le maire et le conseiller du secteur visé soient nommés pour représenter le Conseil lors de cette consultation.

-Adopté

14.5. Adoption du premier projet de résolution concernant le Règlement numéro 2015-768 sur les PPCMOI - zone Hc-415 - lots 3 037 402 et 3 037 403 du cadastre du Québec - 508, avenue d'Argenteuil

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposé par 14685024 Canada inc. à l'égard de l'immeuble constitué des lots 3 037 402 et 3 037 403 du cadastre du Québec et situé au 508, avenue d'Argenteuil;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 août 2025;

CONSIDÉRANT que la demande comprend des éléments dérogatoires au règlement de zonage numéro 2013-739 concernant le nombre de logements soit 2 bâtiments de 24 logements;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères d'évaluation du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-768 et ses amendements;

En conséquence; il est :

372-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal décrète par la présente résolution, selon les autorisations et les conditions ci-dessous et malgré la réglementation applicable, ce qui suit, à savoir :

D'autoriser pour l'immeuble constitué des lots 3 037 402 et 3 037 403 du cadastre du Québec et situé au 508, avenue d'Argenteuil :

La démolition des immeubles situés aux 504 et 508 - 514, avenue d'Argenteuil et la construction des 2 bâtiments de 24 logements et 3 étages.

Que la présente autorisation donnée par le Conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Le tout s'apparentant aux documents qui sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- plans préparés par la firme EM Urbaniste-Conseil et la firme Cormier Lefebvre Architectes datés du 17 juillet 2025;
- plan d'implantation modifié par la firme EM Urbaniste-Conseil daté du 19 août 2025.

-Adopté

14.6. Fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée de consultation pour le projet de PPCMOI à l'égard de l'immeuble constitué des lots 3 037 402 et 3 037 403 du cadastre du Québec et situé au 508, avenue d'Argenteuil

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de toute assemblée;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2025-83 du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence; il est :

373-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

De fixer l'assemblée de consultation, pour la demande de PPCMOI à l'égard de l'immeuble constitué des lots 3 037 402 et 3 037 403 et situé au 508, avenue d'Argenteuil au 18 novembre 2025 à 18 h à la salle du Conseil;

Que le maire et le conseiller du secteur visé soient nommés pour représenter le Conseil lors de cette consultation.

-Adopté

14.7. Adoption du premier projet de résolution concernant le Règlement 2015-768 sur les PPCMOI - zone Cv-210 - lot 2 625 214 du cadastre du Québec - 63, rue de la Princesse

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) déposé par Gabriel Fontaine à l'égard de l'immeuble constitué du lot 2 625 214 du cadastre du Québec et situé au 63, rue de la Princesse;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 13 août 2025;

CONSIDÉRANT que la demande comprend des éléments dérogatoires au règlement de zonage numéro 2013-739 concernant l'usage d'habitation en commun et d'un centre multiservices d'un organisme communautaire;

CONSIDÉRANT que le projet répond aux orientations du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères d'évaluation du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 2015-768 et ses amendements;

En conséquence; il est :

374-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
appuyé par Madame la conseillère Aline Gravel
et résolu

Que le Conseil municipal décrète par la présente résolution, selon les autorisations et les conditions ci-dessous et malgré la réglementation applicable, ce qui suit, à savoir :

D'autoriser pour l'immeuble constitué du lot 2 625 214 du cadastre du Québec et situé au 63, rue de la Princesse :



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Transformer l'immeuble de résidence unifamiliale en habitation en commun et l'aménagement d'un centre multiservices d'un organisme communautaire.

Que la présente autorisation donnée par le Conseil ne dispense pas le requérant à obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Le tout s'apparentant aux documents qui sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- plans préparés par Gabriel Fontaine.

-Adopté

14.8. Fixation de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée de consultation pour le projet de PPCMOI à l'égard de l'immeuble constitué du lot 2 625 214 du cadastre du Québec et situé au 63, rue de la Princesse

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de toute assemblée;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2025-84 du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence; il est :

375-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr-Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

De fixer l'assemblée de consultation, pour la demande de PPCMOI à l'égard de l'immeuble constitué du lot 2 625 214 et situé au 63, rue de la Princesse au 24 novembre 2025 à 18 h à la salle du Conseil;

Que le maire et le conseiller du secteur visé soient nommés pour représenter le Conseil lors de cette consultation.

-Adopté

15. Loisirs :

15.1. Proclamation de la semaine des bibliothèques publiques du Québec

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec jouent des rôles sociaux essentiels auprès des familles québécoises et de leurs municipalités;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques participent activement au développement culturel, communautaire, social et économique de leurs communautés;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec contribuent considérablement au développement de la littératie des Québécois tout au long de leur vie et à l'évolution de la société;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques sont des ressources primordiales pour la réussite éducative et que leur complémentarité avec le système éducatif est indéniable;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques sont des lieux privilégiés pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que les rôles des bibliothèques publiques vont au-delà des mots : elles sont essentielles auprès des collectivités et il s'agit d'une fierté pour les citoyennes et les citoyens;

CONSIDÉRANT que la thématique de la 27^e édition de la Semaine des bibliothèques publiques « Les biblios, phares dans nos communautés » reflète le rôle social, éducatif et culturel de la bibliothèque publique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute reconnaît l'importance de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile pour ses citoyens et l'ensemble des rôles qu'elle peut jouer;

En conséquence; il est :

376-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal proclame la semaine du 18 au 25 octobre 2025,
« Semaine des bibliothèques publiques » dans la Ville de Lachute.

-Adopté

**15.2. Appel de projets 2025 pour le développement des collections de la
Bibliothèque Jean-Marc-Belzile**

CONSIDÉRANT l'appel de projets 2025 en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT qu'il est requis de désigner des mandataires et d'autoriser la signature des Conditions d'octroi d'aide financière;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est accordée sur une base annuelle pour l'exercice 2025;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT l'exigence du ministère de la Culture et des Communications (MCC) de produire l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques à chaque année pour la bibliothèque Jean-Marc-Belzile;

En conséquence; il est :

377-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'Appel de projets 2025 pour le développement des collections de la Bibliothèque Jean-Marc-Belzile et désigne monsieur André Primeau, directeur général adjoint ou monsieur Benoît Gravel, directeur général pour signer la demande et tous les documents requis;

Que le Conseil municipal désigne madame Claudia Tremblay, chef de division, Bibliothèque et culture, et monsieur David Toussaint, directeur, Service des loisirs, culture et vie communautaire, comme mandataires dans le dossier et dans le dossier de la production de l'enquête annuelle sur les bibliothèques publiques.

-Adopté

15.3. Autorisation pour la tenue de l'événement la Nuit des sans-abri

CONSIDÉRANT la demande de collaboration de l'organisme Fleur de mai Argenteuil afin d'obtenir les appuis municipaux et de tenir des activités dans le parc Barron dans le cadre de l'événement la Nuit des sans-abri qui se déroulera le 17 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que les autorités municipales désirent appuyer cet événement et y apporter leur collaboration;

En conséquence; il est :

378-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

Que le Conseil municipal réponde favorablement à la demande de l'organisme Fleur de mai Argenteuil, en autorisant :

1. la réservation du parc Barron du vendredi 17 octobre à 17 h au samedi 18 octobre 2025 à 8 h pour le montage, les activités et le démontage;
2. la tenue de diverses activités et l'installation des équipements nécessaires dans le parc Barron;
3. le prêt d'équipements selon les disponibilités;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

4. la collaboration des services municipaux de la Sécurité incendie, des Travaux publics et des Loisirs selon leur disponibilité et après convenance avec la Direction des services respectifs;

De demander au comité organisateur :

- de soumettre au Service des loisirs, culture et vie communautaire une preuve d'assurance couvrant leurs responsabilités pour cet événement dans laquelle la Ville est nommée comme assurée additionnelle;
- d'assurer la sécurité des lieux et de veiller au bon usage des installations municipales;

Que le Conseil municipal félicite l'organisme Fleur de mai Argenteuil pour leur implication dans l'organisation de cet événement.

-Adopté

15.4. Autorisation de signature de la convention d'aide financière du programme du ministère de l'Éducation permettant d'offrir gratuitement des cours menant au brevet de moniteurs et de sauveteurs aquatiques

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation a mis en place un programme permettant d'offrir gratuitement des cours menant au brevet de moniteurs et de sauveteurs aquatiques;

CONSIDÉRANT que ce même programme est désormais administré par le Service national des sauveteurs inc.;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute adhère à ce programme depuis sa création en 2022;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Lachute de continuer à faire profiter de cette opportunité les citoyens;

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière 2025-2026 accordant une aide financière maximale de 9 600 \$ à la Ville de Lachute pour la réalisation de ce projet;

En conséquence; il est :

379-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Christian David
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le maire, monsieur Bernard Bigras-Denis, à signer la convention d'aide financière et tout autre document y afférent au nom de la Ville de Lachute;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal autorise madame Josianne Bélanger, chef de division, Programmation municipale et développement des infrastructures de loisirs, à agir à titre de mandataire déléguée pour le suivi du programme.

-Adopté

16. Affaires diverses :

16.1. Octroi d'une aide financière à la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil (CCIA) pour la mise en oeuvre d'un programme de stimulation de l'achat local - centre-ville

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute réalise des travaux au centre-ville de Lachute;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute souhaite soutenir les commerçants et professionnels situés dans la zone de travaux afin d'encourager l'achat local auprès des commerçants du centre-ville;

CONSIDÉRANT que l'article 92.1, alinéa 2 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) permet à une municipalité d'aider toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence, la valeur de cette aide qui peut ainsi être accordée ne pouvant excéder, pour l'ensemble des bénéficiaires et par exercice financier, 250 000 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions habilitantes et la volonté du Conseil municipal de soutenir une personne morale sans but lucratif pour la réalisation d'activités relevant de ses compétences;

CONSIDÉRANT que le programme proposé par la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil (CCIA) consiste à émettre des billets d'achat au coût de 20 \$, échangeables chez les commerçants et professionnels du centre-ville pour une valeur de 30 \$, la différence étant financée par la subvention municipale;

CONSIDÉRANT que les commerces visés par la présente initiative sont compris entre les adresses :

Côté sud : entre 380 et 582 rue Principale

Côté nord : entre 383 et 607 rue Principale

CONSIDÉRANT que cette initiative vise un objectif d'intérêt public, soit la revitalisation commerciale et le soutien aux entreprises locales, sans constituer une aide directe à un établissement commercial au sens de la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (RLRQ, c. I-15);

CONSIDÉRANT que le programme est administré de manière autonome par la CCIA, selon des critères ouverts et non discriminatoires;



380-10-2025

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT les frais engendrés pour la gestion de ce projet pour la CCIA;

En conséquence; il est :

Proposé par Madame la conseillère Aline Gravel
appuyé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
et résolu

QUE la Ville de Lachute accorde une subvention forfaitaire de 20 000 \$ à la Chambre de commerce et d'industrie d'Argenteuil (CCIA) pour la mise en oeuvre du programme de stimulation de l'achat local au centre-ville;

QUE cette subvention est conditionnelle à la signature d'une entente entre la Ville de Lachute et la CCIA précisant les modalités d'utilisation des fonds, les obligations de reddition de comptes, et les critères d'admissibilité des commerçants et professionnels;

QUE la Ville de Lachute rembourse les frais associés à l'impression des billets de CCIA dollars;

QUE le directeur général soit autorisé à signer ladite entente au nom de la Ville.

-Adopté

16.2. Nomination au poste de secrétaire administrative à la Direction générale (Nouvelle employée)

CONSIDÉRANT la vacance du poste régulier de secrétaire administrative, Direction générale à la suite d'un mouvement de personnel à l'interne;

CONSIDÉRANT l'affichage interne dudit poste du 25 au 29 août 2025, conformément à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les résultats de l'affichage interne, nécessitant de procéder à un recrutement externe;

CONSIDÉRANT l'affichage externe dudit poste, ainsi que les candidatures obtenues;

CONSIDÉRANT les entrevues individuelles effectuées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection et les discussions tenues avec la candidate retenue;

En conséquence; il est :

381-10-2025

Proposé par Monsieur le conseiller Christian David
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que le Conseil municipal nomme madame Marie-Josée Pilon, employée col blanc régulière à l'essai, en vertu des termes et des conditions définis dans la



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

convention collective de travail entre la Ville de Lachute et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2188 des employés cols blancs et que son entrée en fonction soit fixée au 20 octobre 2025;

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de madame Marie-Josée Pilon dans la fonction de secrétaire administrative, Direction générale lorsque celle-ci aura complété avec succès la période d'essai de six cent cinquante (650) heures de travail, et ce, à la suite d'une recommandation favorable du directeur, Service des ressources humaines et du directeur général adjoint, Services de proximité.

-Adopté

17. Deuxième période de questions

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte. Diverses questions ont été formulées par les personnes présentes, auxquelles le maire a apporté les réponses jugées utiles, la greffière et le directeur général adjoint, Services de proximité prenant note de ces interventions afin de les référer aux personnes concernées pour fins de vérifications et suivi utile, le cas échéant. La période de questions est ensuite close.

18. Levée de la séance

En conséquence, il est :

382-10-2025

Proposé par Madame la conseillère Virginie Filiatrault
appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Larose
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 23.

-Adopté

Bernard Bigras-Denis
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière